



Conseil d'administration du 24 mai 2018

Délibération n° 2018/26

Objet : Approbation de la convention de maîtrise foncière avec la Communauté de Communes Challans-Gois communauté et la commune de Bois-de-Céné

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

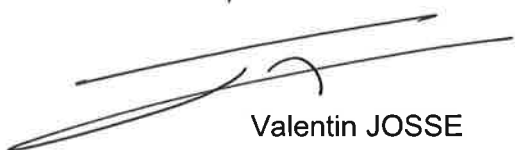
Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 approuvé par délibération n° 2015/06 du 19/02/2015 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée, modifié par délibérations n° 2015/28 en date du 18/06/2015,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- approuve la convention de maîtrise foncière entre la communauté de communes Challans-Gois communauté, la commune de Bois-de-Céné et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières en vue de favoriser la réalisation d'un projet de densification en centre bourg et d'un projet d'Eco-Quartier en périphérie.
- mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette nouvelle convention.

Le Président du Conseil d'Administration



Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée

- 1 JUIN 2018

Courrier Arrivé